

**Compte rendu du Groupe de travail (GT)  
du 23 janvier 2012  
et du  
Comité Technique Spécial Départemental (CTSD)  
du 02 février 2012.**

## **DHG**

Il faut savoir que les tableaux que nous communiquent l'IA ne mentionnent pas les effectifs prévus par établissements et par niveaux. Difficile dans ces conditions de faire des comparaisons et surtout de savoir si les dotations sont suffisantes par rapport aux besoins. C'est pour cela qu'il est indispensable que de plus en plus d'établissements nous fassent part de leur situation avant ces rencontres avec l'IA. Ces informations nous permettent d'argumenter sur des bases réelles et concrètes qui sont de nature à déstabiliser notre interlocuteur, à réduire en miettes sa mauvaise foi et à rétablir des dotations plus en phase avec les nécessités.

Mais si notre IA ne nous communique pas les données nécessaires à la réflexion, d'autres le font (L'IA 44 par exemple). Et quand nous le lui signalons, nous avons droit à un festival d'arguties toutes plus spécieuses les unes que les autres.

Une chose est cependant sûre, et l'IA en convient même sans trop de difficultés : dans toutes les dotations la part dite « d'autonomie » et la part enseignements sont toutes deux en baisse. Une fois encore. Dans ces conditions, l'autonomie consiste seulement pour un établissement à désigner le membre dont il va s'amputer : les IDD ou les groupes en sciences ? Le Latin ou l'Allemand LV2 ? On nous présente aujourd'hui comme un luxe ou du superflu ce qui, il y a quelques années encore, n'apparaissait que comme l'offre élémentaire d'un collège. On nous avait retiré des heures disciplinaires. Certes. Mais au moins ces heures se retrouvaient réinjectées dans les IDD et on dédoublait systématiquement pour la Physique, la SVT et la Technologie sans que personne ne crie à l'aberration pédagogique ou au gaspillage honteux de l'argent public. Aujourd'hui, les horaires des disciplines sont au plancher et on supprime les IDD (ce que le Snes avait d'ailleurs prévu) pour tenter de préserver quelques groupes. Qui osera dire après cela que nous n'avons pas perdu en qualité de service rendu !

## **Classe bilangue**

Il n'y a pas que les groupes que les établissements doivent financer sur leur part d'autonomie. Il y a aussi les classes bilangues. Il y en aura pourtant 32 réparties sur 29 établissements (sur un total de 58 collèges dans la Sarthe) à la rentrée 2012.

Certaines sont des classes bilangues « langues rares ». Il y avait déjà Anglais-Arabe à Berthelot ; il y aura en plus Anglais-Chinois au collège de l'Épine et Anglais-Russe à Tolstoï. Nous avons dénoncé la procédure de recrutement choisie par l'IA pour accéder à ces classes. Elle se fera sur la base des résultats scolaires et d'une lettre de motivation rédigée par la famille de l'élève. Autrement dit les élèves issus d'un milieu familial et social où on est peu à l'aise avec l'écrit seront écartés de cette offre. Ces classes bilangues qui, en définitive, n'ont pour but que de constituer des filières dites « d'excellence » et de réinventer les anciennes classes de niveaux, assument en outre tranquillement le tri social qu'elles opèrent. Car les réponses de l'IA sur la capacité de l'institution à prendre en compte ces données sociales et à les dépasser au moment de la sélection n'ont guère convaincu. Un bilan des travaux de la commission d'affectation par bassin a été demandé. L'IA s'est engagé à le fournir.

## Réseaux

Pour pallier les manques criants de moyens l'IA contraint les établissements à réduire la voilure en tentant de leur faire croire, par le biais de l'autonomie, qu'il s'agit là de choix pédagogiques locaux et souhaités. Mais il a aussi un truc magique. Lors du Groupe de Travail (GT) du 23 janvier, préliminaire au CTSD, le mot du jour avait été « réseau ». Invoqué par l'IA ce mot faisait figure de panacée soulageant tous les maux, remédiant à tous les problèmes :

Les classes surchargées ? La perspective de voir le seuil absolu de 30 élèves par classes dépassé ? Mise en réseau des établissements d'un même secteur et activation du principe des vases communicants, un collègue déversant son trop plein d'élèves sur l'établissement d'à côté... ce qui évite ainsi d'ouvrir le nombre de divisions nécessaires là où on en a besoin !

L'allemand LV2 en voie de disparition ? Plus qu'un nombre réduit de collèges à le proposer ? Pas de souci : mise en réseau ! Étant entendu que la dite mise en réseau consiste en fait à ce qu'un élève quitte en 4ème l'établissement où il avait commencé son cursus pour s'inscrire dans un autre collège offrant ce qui est désormais considéré comme une option tout à fait facultative. Scénario hautement probable, comme chacun sait.

Mais techniquement comment cela serait-il possible ? Par l'assouplissement de la carte scolaire, pardi ! On notera cependant au passage que cette mesure qu'on nous a longtemps vendue comme un accroissement de la liberté de choix des familles serait en fait utilisée pour répondre à des contraintes nées de l'insuffisante dotation des établissements. Et pour envoyer des élèves là où ils n'avaient absolument pas envie d'aller.

C'est ça être IA. Être capable de dire tout et son contraire avec aisance et décontraction.

Mais il n'y a pas que l'allemand qui soit en voie de disparition dans ce beau pays de France où, quand on entend le mot culture, on sort sa machine à dégommer les postes. Il y a aussi les langues anciennes, le grec et le latin. Qu'à cela ne tienne : mise en réseau. Mais là au sens communicant et informatique du terme. Cinq élèves dans une salle, un écran d'ordinateur, à l'autre bout, quelque part, un(e) collègue devant une webcam et le tour est joué ! Les quelques expériences déjà tentées de télé-enseignement ont montré que cette solution n'était pas viable à cause de trop nombreux incidents techniques et d'interactions très insuffisantes entre l'enseignant et les enseignés ? Ce n'est pas grave. Mise en réseau ! Mise en réseau ! De l'IA, c'est le credo !

## Segpa

Lors du CTSD, 2nd degré, la FSU a interpellé le directeur académique, sur la question de la fermeture du CAP horticulture, option travaux paysagés, basé à la SEGPA du collège de Bercé, à Château du Loir.

Cette formation qualifiante accueille, actuellement, 7 élèves en 1ère année et 5 en 2ème année. Ce sont des élèves fragiles qui ont eu des difficultés scolaires importantes mais qui ont réfléchi à leur orientation et ont désormais un vrai projet professionnel.

Des projets de transfert de ce CAP horticulture, vers le lycée agricole de Brette les Pins, puis auprès du LP de Château ont été envisagés, à un moment, mais tous ont échoué.

L'année dernière, l'administration avait voulu supprimer la première année de formation mais a finalement choisi de la poursuivre sur 2 années en y admettant 7 nouveaux élèves. On aurait pu penser que cette formation irait à son terme et bien non !! L'administration a décidé de la fermer purement et simplement, laissant 7 élèves sur le carreau et sans solution...

Il faut savoir que ce CAP horticulture est la seule formation initiale dans la Sarthe et que si ces 7 élèves veulent la poursuivre, ils doivent aller à l'EREA de Nantes ou au lycée de Château d'Olonnes, ce qui est inadmissible !

D'autre part, le conseiller technique chargé de suivre la réorientation de ces élèves, n'a pour l'instant aucune idée de ce qu'il va pouvoir leur proposer.

La FSU a exprimé son total désaccord avec la fermeture de ce CAP, en expliquant qu'il était scandaleux de laisser tomber ces élèves, au bout d'un an, même s'ils n'étaient que 7. Le directeur académique a laissé entendre que cette situation n'était pas si grave vu que cela ne concernait que 7 élèves !!! Pourtant, ces élèves s'étaient engagés pour 2 années de formation, avec à l'issue un CAP qu'ils avaient choisi.

Nous avons donc demandé à l'administration de ne pas supprimer ce CAP, de permettre à ces élèves de le terminer normalement tout en étudiant, parallèlement, son transfert sur un LP.

Les réponses du directeur académique, visiblement gêné, ont très évasives et nous continuerons à défendre ce dossier.

La FSU a aussi dénoncé la multiplication des classes à double niveau (4 sur 15 SEGPA) arguant de la difficulté de conduire ces classes, des différences considérables d'apprentissage et de maturité des élèves accueillis, dans des établissements déjà sensibles.

D'autre part, pour la SEGPA du Villaret et la création d'une classe à 2 niveaux, 6e et 5e, nous avons fait part de nos interrogations quant à la soi-disant « faible » prévision d'effectifs en 6e dans cette SEGPA, alors qu'elle a un très large champ de recrutement.

Sur ces deux derniers points, l'administration a répondu que ces mesures se justifiaient par une baisse conjoncturelle d'élèves de 6e orientés en SEGPA, ce qui ne reflète selon nous que très partiellement la réalité. Il s'agit surtout d'une volonté de tarir le nombre d'élèves accueillis en SEGPA pour récupérer des moyens.

La FSU a aussi demandé le départ de collègues en formation CAPSH, option F : en effet, les besoins sont évidents. La SEGPA de Bouloire fonctionne par exemple avec 3 PE 2. Nous réclamons aussi des départs en formation DDEAS, actuellement, il y a 2 faisant fonction de directeur SEGPA en Sarthe.

### **Centre de soin et d'études**

Lors de ce GT, l'IA nous a aussi informé de l'ouverture à la rentrée prochaine d'un « centre de soin et d'études » Cette structure est destinée à accueillir des adolescents (16 – 20 ans) souffrant de problèmes psychologiques et en provenance de tout le grand-ouest. Elle sera installée dans les locaux de l'ancien hôpital de Sablé et on prévoit d'y accueillir jusqu'à cent élèves ce qui est beaucoup compte tenu des difficultés liées à ce type de public.

Autre souci : celui, et ce sera pas une surprise, afférant aux moyens. A l'heure qu'il est l'IA n'est pas en mesure de dire si ils seront pris sur la DHG départementale ou s'il y aura une dotation spécifique ministérielle. Une seule chose est sûre, ce centre de soin fonctionnera avec 8 postes spécifiques et des collègues qui y effectueront des compléments de service. A notre demande, l'IA a précisé qu'il serait tout à fait possible de refuser ces compléments de service.

### **ERS**

Alertés par des collègues de Saint-Calais, nous avons mis sur le tapis du CTSD une question que l'IA n'avait pas évoquée et qui cependant concernait aussi la création d'une structure particulière : celle d'un Établissement de Réinsertion Scolaire (ERS).

Il y a déjà à Saint-Calais une Maison Éducative à Caractère Sociale (MECS) gérée par l'association Montjoie qui accueille des élèves connaissant, par exemple, de graves difficultés familiales (placements). Ces élèves fréquentent les collèges de Bouloire, de Vibraye et de Saint-calais.

Cette structure serait donc complétée par une ERS également gérée en partenariat avec Montjoie et visant un public de jeune avant qu'ils ne soient en situation de placement. Il s'agirait d'un ERS à « recrutement » départemental et non, comme ce fut le cas en Mayenne, d'élèves de la banlieue parisienne transplantés « à la campagne ». Le Conseil général de la Sarthe et l'Éducation nationale (des établissements par exemple) proposeraient des noms d'élèves susceptibles d'intégrer le dispositif pour une période allant d'un trimestre à toute une année scolaire.

L'ouverture pourrait être rapide puisque la décision est prévue pour le mois de mars, l'entrée en

fonction pouvant intervenir dès mai-juin 2012.

Cet ERS serait doté d'un internat rattaché à la MECS et dépendant donc de Montjoie et d'une équipe éducative constituée d'un directeur et d'enseignants volontaires (l'IA s'y est engagé) et ayant bénéficié d'une formation à temps plein avant de recevoir les élèves. Cette équipe serait constituée sur la base de moyens spécifiques ministériels, alloués au collège de Saint-Calais mais dédiés spécifiquement à l'ERS. L'inclusion des élèves de l'ERS au sein des classes ordinaires du collège semble un horizon, une éventualité envisagée à petite dose mais pas une priorité immédiate. L'emploi du temps de ces élèves serait bâti sur le diptyque « cours le matin, sport l'après midi ».

L'IA compte sur l'effet « coupure » engendré par ce dispositif pour en assurer le succès... alors qu'il l'avait réfuté lorsqu'il avait décidé de tordre le coup à la classe relai départementale aujourd'hui défunte et censément remplacé par les Dispositifs Relais Internes (DRI) que les établissements concernés doivent financer sur leur propre dotation.

On le dit et on le répète : c'est ça être IA, être capable de dire tout et son contraire sans être gêné le moins du monde

### **Emploi aidés**

Les établissements de plus de 150 élèves de la Sarthe se sont vus proposer en janvier 86 emplois aidés essentiellement destinés à des missions de « vie scolaires » sur des contrats de 6 mois. Le recrutement se fait par le biais de « Pôle-emploi » et vise d'abord des chômeurs de longue durée. Ce n'est faire injure à personne que de dire que les personnes recrutées ne seront pas forcément en mesure d'assumer les tâches qui leur seront confiées et de soulager les « vies scolaires » qui évoluent avec des moyens constants alors que les effectifs sont en hausse.

Mais comme pour ceux qui ont bricolé ce énième plan d'extension de la précarité l'objectif n'est pas précisément d'améliorer la qualité du service publique d'éducation mais de faire artificiellement baisser les chiffres du chômage avant les élections présidentielles...